



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Comptes de l'Etat 2006 Excédent de revenus de 8,5 millions de francs

Maîtrise des finances amorcée, volonté intacte de réformer

La chancellerie d'Etat communique :

C'est avec un excédent de revenus de 8,5 millions de francs que bouclent les comptes 2006 de l'Etat de Neuchâtel. Le compte de fonctionnement présente ainsi un résultat bien meilleur que celui inscrit au budget (-43,5 mios), avec une amélioration supérieure aussi à celle qui ressortait de l'évaluation faite à l'automne 2006 (-2,5 mios). Malgré l'application complète du principe d'échéance, qui entraîne des charges nettes de 36,6 millions, l'excédent de charges se transforme en un excédent de revenus. Sans cette réforme, les comptes 2006 auraient présenté un excédent de revenus de 45,1 millions de francs. Les dépenses nettes d'investissements s'élèvent pour leur part à 49,1 mios de francs.

Il s'agit du premier résultat positif depuis 1990. Ce dernier confirme que l'enchaînement des déficits n'est pas une fatalité. La maîtrise des finances cantonales est possible et leur redressement durable à portée de main. Ces perspectives sont donc réjouissantes. Mais elles incitent aussi le Conseil d'Etat à rester prudent et à poursuivre la réforme de l'Etat annoncée dans sa feuille de route pour la présente législature.

Les comptes 2006 ont été présentés par le gouvernement neuchâtelois, ce mercredi 14 février 2007, à l'occasion d'une journée d'information aux partenaires concernés.

Plus de 100 millions de mesures d'accompagnement

Pour rappel, l'amélioration du résultat des comptes 2006 n'aurait pas été possible sans un train de mesures qui ont permis d'alléger le budget et les comptes de quelque 106 millions, dont 25 mios provenant des mesures salariales, 17 mios de la réduction des subventions, 17 mios de mesures ciblées sur les tâches, 12 mios de la participation extraordinaire sur la fortune et 35 mios de l'utilisation de l'or de la BNS.

Sans ces mesures, le budget 2006 n'aurait pu être élaborée dans les limites fixées par le frein à l'endettement et les comptes 2006 présenteraient un résultat nettement déficitaire malgré la progression des recettes fiscales.

Effets de la conjoncture et des réformes entreprises

Cette amélioration est due à deux facteurs, soit aussi bien à des facteurs conjoncturels qu'à des modifications structurelles. D'une part, les recettes fiscales, notamment des entreprises, s'améliorent notablement en raison de la forte reprise économique et d'opérations comptables ponctuelles (+40,9 mios). Les parts aux recettes fédérales dépassent quant à elles le budget de 6 mios.

D'autre part, les charges du compte de fonctionnement diminuent de 32 mios par rapport aux prévisions budgétaires. Cet important écart provient notamment à hauteur de 24,4 mios pour le personnel, dont 7,6 mios pour le personnel administratif et d'exploitation, 9,5 mios pour le personnel enseignant des écoles cantonales et 7,3 mios pour les charges sociales et autres charges de personnel.

A relever encore un écart favorable par rapport au budget de 14,3 mios concernant les subventions accordées, touchant principalement les secteurs de la santé, du social et de l'éducation, et de 3 mios concernant les biens et marchandises.

Le principe d'échéance, pour mieux maîtriser nos dépenses

Le Conseil d'Etat a profité de ces résultats pour imputer dans les comptes 2006 la totalité des charges découlant de l'application complète du principe d'échéance. Pour rappel, le principe d'échéance consiste à supprimer l'année de décalage pour la comptabilisation de certaines dépenses et recettes, notamment dans les domaines de la santé et du social, et à imputer immédiatement à l'exercice courant toutes les charges et tous les revenus qui le concernent. Dans ces deux secteurs, les comptes d'une année donnée ne seront désormais plus portés au budget de l'année qui suit.

L'introduction de cet outil avait été annoncée dans le budget 2007. Il doit contribuer à renforcer la maîtrise des finances et constitue par ailleurs l'une des plus importantes innovations du nouveau plan comptable harmonisé des cantons qui sera bientôt introduit à l'échelle nationale.

L'application complète du principe d'échéance dans les comptes 2006 entraîne ainsi des charges nettes supplémentaires de 36,6 mios. Sans la généralisation du principe d'échéance, les comptes 2006 auraient présenté un excédent de revenus de 45,1 millions de francs.

La dette sous la barre de 1,5 milliard

En 2006, des emprunts sont arrivés à échéance pour un montant de 235 mios et ont tous été remboursés sans que l'Etat n'ait eu besoin d'emprunter de nouveaux fonds. La dette consolidée est ainsi réduite de 235 mios, pour passer sous la barre de 1,5 mia à fin 2006, au niveau de 2000 (1,7 en 2005). Ces remboursements ont été possibles notamment grâce aux fonds versés en 2005 par la Banque nationale au titre de l'or excédentaire et à l'excédent de revenus des comptes.

Les mesures prises en matière de taxation et de perception ont aussi contribué à cette amélioration, par un apport de liquidités supplémentaires qui a permis d'éviter de nouveaux emprunts et le paiement d'intérêts. Cet apport représente la somme de 25 mios de francs pour l'Etat et les communes, dont 18 mios pour le canton uniquement.

Poursuivre ensemble !

Le Conseil d'Etat souligne que ce bon résultat est aussi le fruit des efforts consentis par les citoyennes et citoyens de ce canton, les communes, ses partenaires économiques et sociaux, sans oublier l'appui constant d'une fonction publique qui a fait preuve d'engagement, d'innovation et d'initiative. Le Conseil d'Etat tient tout particulièrement à remercier ses collaboratrices et ses collaborateurs pour leur rigueur et leur créativité.

Aujourd'hui, il importe de consolider cette amélioration en poursuivant les efforts de restructuration et de maîtrise des dépenses. Le Conseil d'Etat réaffirme sa volonté de poursuivre la réforme de l'Etat avec la même intensité.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui des comptes 2006 est disponible sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 14 février 2007

COMPTE ADMINISTRATIF

(Comptes de fonctionnement et des investissements)

Comptes 2006		<i>Comptes 2006</i>	<i>Budget 2006¹⁾</i>	<i>Comptes 2005²⁾</i>	
		<i>(avant principe d'échéance)</i>			
Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	
<i>Compte de fonctionnement</i>					
1'995'349'044.70		<i>1'723'063'191.23</i>	Total des charges	1'755'141'700	2'152'267'927.14
2'003'822'044.30		<i>1'768'187'764.51</i>	Total des revenus	1'711'563'500	2'070'786'495.16
			Excédent de charges	43'578'200	81'481'431.98
8'472'999.60		<i>45'124'573.28</i>	Excédent de revenus		
<i>Compte des investissements</i>					
132'650'830.30		<i>132'650'830.30</i>	Total des dépenses	147'807'200	150'231'069.82
83'586'445.92		<i>83'586'445.92</i>	Total des recettes	81'589'000	86'580'431.09
49'064'384.38		<i>49'064'384.38</i>	Investissements nets	66'218'200	63'650'638.73
<i>Financement</i>					
49'064'384.38		<i>49'064'384.38</i>	Investissements nets	66'218'200	63'650'638.73
			Amortissements		
79'101'486.82		<i>79'101'486.82</i>	- du patrimoine administratif	84'734'300	77'645'194.15
			- du découvert		361'979'440.00
			Compte de fonctionnement		
8'472'999.60		<i>45'124'573.28</i>	- excédent de revenus		
			- excédent de charges	43'578'200	81'481'431.98
			Mouvements avec les		
			financements spéciaux		
11'936'992.36		<i>8'876'927.42</i>	- attributions	696'000	68'435'273.44
44'911'285.17		<i>44'388'720.23</i>	- prélèvements	46'875'300	8'606'364.75
5'535'809.23		<i>39'649'882.91</i>	Excédent de financement		354'321'472.13
			Insuffisance de financement	71'241'400	

CHARGES ET REVENUS PAR NATURE

(En millions de francs)

	Comptes 2006		Comptes 2005		Différence entre comptes 2006 et budget 2006		Différence entre comptes 2006 et comptes 2005	
	Comptes 2006 Somme	avant principe échéance	Budget 2006 Somme	avec or BNS Somme	Somme	%	Somme	%
<i>Charges</i>								
Charges de personnel	479.6	479.6	504.0	485.2	- 24.4	- 4.8	- 5.6	- 1.2
Biens, services et marchandises	128.6	128.3	131.3	121.2	- 2.7	- 2.1	+ 7.4	+ 6.1
Intérêts passifs	77.9	56.4	56.8	62.0	+ 21.1	+ 37.1	+ 15.9	+ 25.6
Amortissements	98.3	98.3	97.7	457.7	+ 0.6	+ 0.6	- 359.4	- 78.5
Parts et contributions sans affectation	4.7	4.5	3.7	3.4	+ 1.0	+ 27.0	+ 1.3	+ 38.2
Dédommagements aux collectivités	72.9	70.6	66.8	70.9	+ 6.1	+ 9.1	+ 2.0	+ 2.8
Subventions accordées	1018.0	773.2	787.5	780.6	+ 230.5	+ 29.3	+ 237.4	+ 30.4
Subventions redistribuées	74.3	74.3	75.7	80.0	- 1.4	- 1.8	- 5.7	- 7.1
Attributions aux fonds et réserves	11.9	8.9	0.7	68.4	+ 11.2	+ 1600	- 56.5	- 82.6
Imputations internes	29.1	29.0	30.9	22.9	- 1.8	- 5.8	+ 6.2	+ 27.1
Total	1995.3	1723.1	1755.1	2152.3	+ 240.2	+ 13.7	- 157.0	- 7.3
<i>Revenus</i>								
Impôts	925.0	918.9	878.0	859.8	+ 47.0	+ 5.4	+ 65.2	+ 7.6
Patentes et concessions	5.9	5.9	5.9	6.1	-	-	- 0.2	- 3.3
Revenus des biens	52.8	38.6	31.6	33.4	+ 21.2	+ 67.1	+ 19.4	+ 58.1
Contributions	151.0	142.9	136.0	138.3	+ 15.0	+ 11.0	+ 12.7	+ 9.2
Part à recettes sans affectation	302.9	208.1	202.1	614.2	+ 100.8	+ 49.9	- 311.3	- 50.7
Dédommagements de collectivités	86.4	66.1	65.0	68.1	+ 21.4	+ 32.9	+ 18.3	+ 26.9
Subventions acquises	331.5	240.0	239.5	239.4	+ 92.0	+ 38.4	+ 92.1	+ 38.5
Subventions à redistribuer	74.3	74.3	75.7	80.0	- 1.4	- 1.8	- 5.7	- 7.1
Prélèvements aux fonds et réserves	44.9	44.4	46.9	8.6	- 2.0	- 4.3	+ 36.3	+ 422.1
Imputations internes	29.1	29.0	30.9	22.9	- 1.8	- 5.8	+ 6.2	+ 27.1
Total	2003.8	1768.2	1711.6	2070.8	+ 292.2	+ 17.1	- 67.0	- 3.2

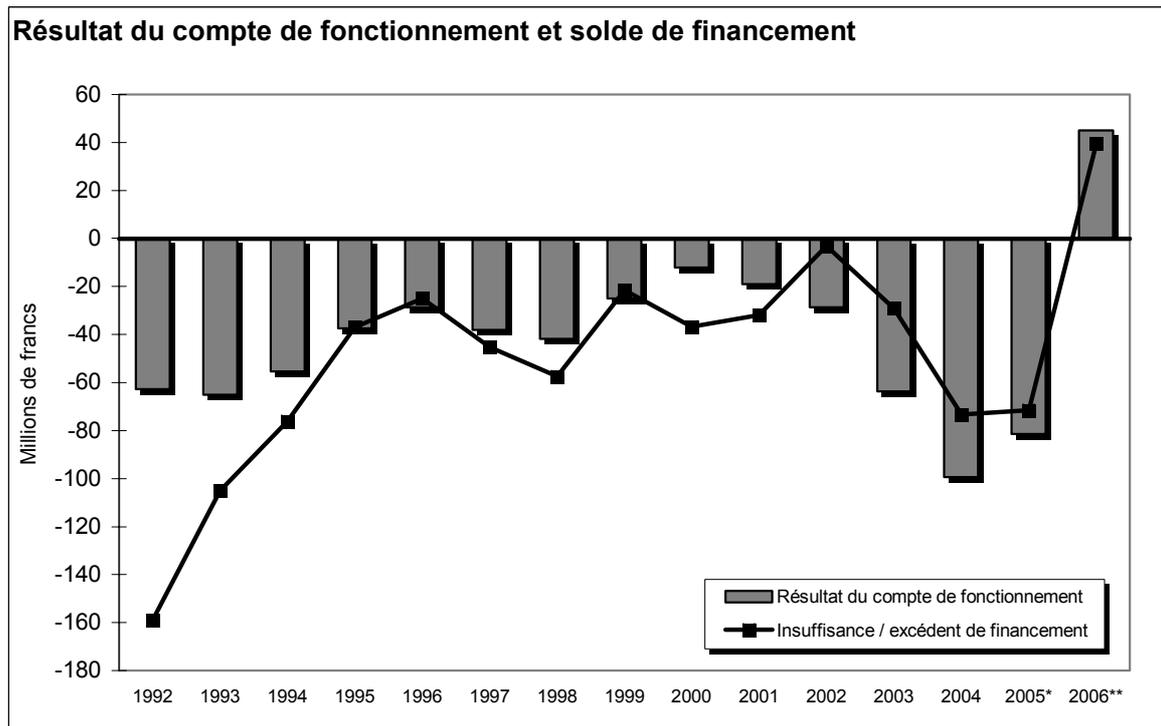
Recettes fiscales	<i>Comptes 2006 avant principe d'échéance Fr.</i>	<i>Comptes 2005 Fr.</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2005 %</i>		<i>Budget 2006 Fr.</i>
Impôt sur revenu et fortune	701'351'339	669'869'478	+	4,7	699'100'000
Impôt sur bénéfice et capital	108'360'946	86'129'233	+	25,8	82'000'000
Impôt foncier	5'420'313	5'700'008	-	4,9	5'300'000
Impôt sur gains en capital	19'423'096	19'946'088	-	2,6	15'350'000
Droits de mutations	24'566'906	22'929'422	+	7,1	20'000'000
Impôt sur successions et donations	18'654'433	14'295'670	+	30,5	15'000'000
Taxes sur véhicules et bateaux	41'127'668	40'893'612	+	5,7	41'236'000
Total avant principe d'échéance	918'904'701	859'763'511	+	6,9	877'986'000
Application du principe d'échéance (cf. annexe 2)	6'100'000				
40 Total	925'004'701	859'763'511	+	7,6	877'986'000

Part à des recettes fédérales	<i>Comptes 2006 avant principe d'échéance Fr.</i>	<i>Comptes 2005 Fr.</i>	<i>Variations par rapport aux comptes 2005 %</i>		<i>Budget 2006 Fr.</i>
Impôt fédéral direct	119'652'755	91'806'352	+	30,3	117'000'000
Impôt anticipé	15'123'469	9'846'933	+	53,6	11'500'000
Impôt épargne UE	152'949	0	-	-	0
Taxe d'exemption du service militaire	587'494	691'243	-	15,0	450'000
Bénéfice de la Banque nationale suisse	47'186'917	58'482'863	-	19,3	47'400'000
Part au bénéfice de la vente d'or de la BNS	0	425'779'440	-	100,0	0
Droits sur l'essence	16'284'534	19'308'379	-	15,7	17'700'000
Régie des alcools (imposition des boissons distillées)	570'621	576'923	-	1,1	575'000
Redevance poids lourds	8'584'586	7'696'477	+	11,5	7'500'000
Total avant principe d'échéance	208'143'325	614'188'610	-	66,1	202'125'000
Application du principe d'échéance (cf. annexe 2)	94'706'103				
44 Total	302'849'428	614'188'610	-	50,7	202'125'000

VALEURS LIMITES SELON LE FREIN A L'ENDETTEMENT

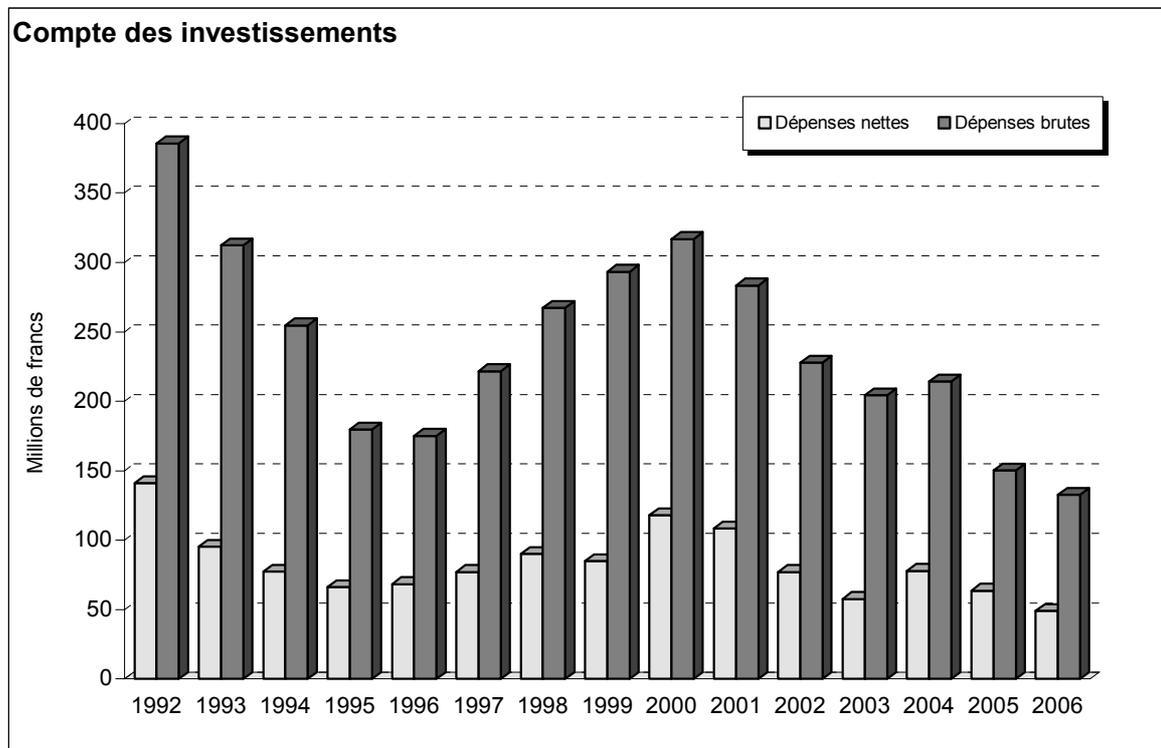
(En pourcent et en millions de francs)

	<i>Budget 2006</i>	Comptes 2006	Comptes 2006 (avant principe d'échéance)	Comptes 2005 (sans or BNS)
Budget de fonctionnement				
Total des revenus	1'711,6	2'003,8	1'768,2	1'645,0
./. subventions à redistribuer	75,7	74,3	74,3	80,0
./. imputations internes	30,9	29,1	29,0	22,9
Revenus déterminants	1'605,0	1'900,4	1'664,9	1'542,1
Excédent de charges	43,5			81,5
Excédent de revenus		8,5	45,1	
Excédent en % des revenus déterminants	2,7%	-	-	5,3%
Budget des investissements				
Amortissements du patrimoine administratif	84,7	79,1	79,1	77,7
./. excédent de charges + excédent de revenus	-43,5	8,5	45,1	-81,5
Marge d'autofinancement	41,2	87,6	124,2	-3,8
Investissements nets	66,2	49,1	49,1	63,6
Degré d'autofinancement des investissements	62,3%	178,4	253,0%	-6,0%

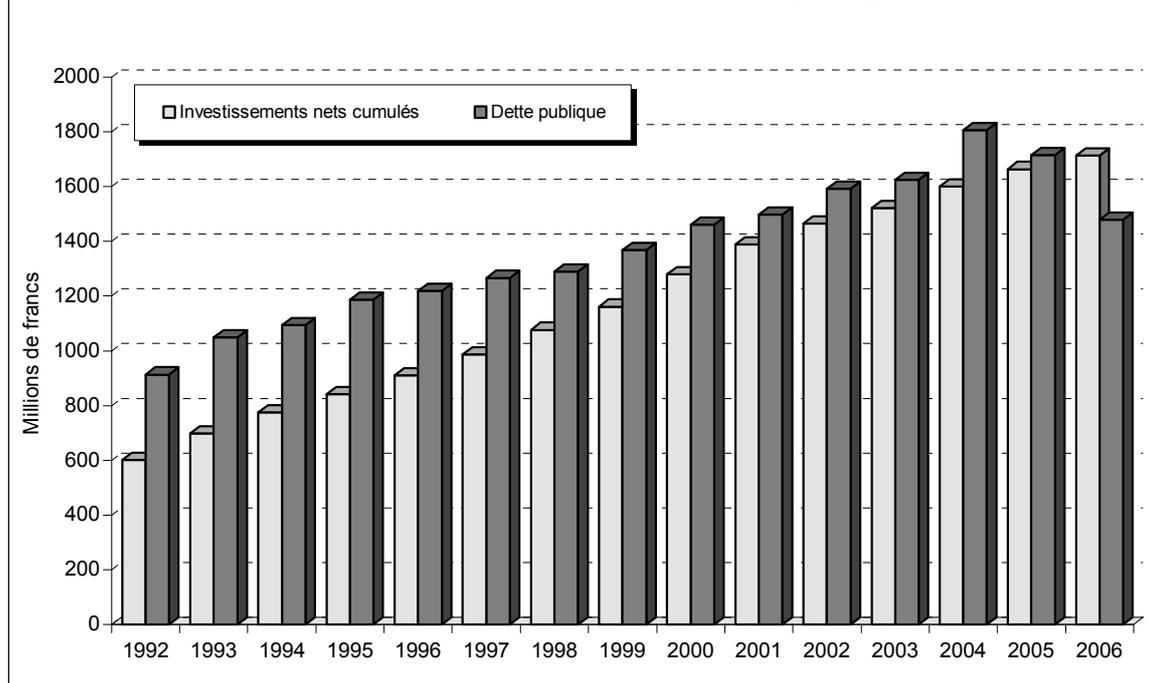


* Insuffisance de financement calculée sans l'influence du versement extraordinaire lié au réserves d'or excédentaires de la BNS.

** Résultat du compte de fonctionnement et excédent de financement pris en compte avant la mise en œuvre du principe d'échéance.



Evolution des investissements nets cumulés et de la dette publique



Découvert au bilan

